

DECISION n° 2026-094

Portant sur la signature d'une convention de partenariat avec Monsieur Franck ROUSSEL pour une exposition de photographie

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 ;

VU la délibération n° 2026-005 du 28 mars 2026 certifiée exécutoire le 30 mars 2026 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 16 juin 2026,

CONSIDERANT qu'il est opportun de prévoir une convention de partenariat avec Monsieur Frnack ROUSSEL, photographe, pour une exposition de photographie, qui se tiendra du 25 septembre au 22 octobre 2026 à la Maison du Tourisme, dans le cadre de la promotion et l'accès à la culture pour le plus grand nombre

DECIDE

Article 1.- De signer une convention de partenariat passée avec Monsieur Franck ROUSSEL, demeurant 4 chemin des Oullières – 13410 LAMBESC, pour une exposition de photographie.

Article 2.- La convention de partenariat est consentie à titre gracieux.

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 4.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Lambesc, le 15 juin 2026

Philippe RAZEYRE

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Lambesc - 6, Boulevard de la République - 13410 Lambesc

Tél. 04 42 17 00 50 - www.lambesc.fr